Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N04CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°04-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Décision modificative n°2 budget principal et n°1 budget annexe Immobilier d'entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, métropoles et leurs établissements publics administratifs,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 décembre 2025, portant adoption du Budget Primitif 2026 du budget principal et de ses budgets annexes,
Vu la délibération du conseil communautaire du 03 mars 2026, portant adoption du budget supplémentaire du budget primitif 2026 et de ses budgets annexes,

Considérant qu'il convient pour :

Le budget principal en section d'investissement :

- ✓ de réaffecter au chapitre 45 des mandats passés aux chapitres 20 et 21 selon les nouvelles modalités de facturation du service commun informatique depuis le 1er janvier 2026, et donc par conséquent, de réabonder les crédits du même montant aux chapitres 20 et 21,
- ✓ d'abonder le chapitre 20 pour faire face à de nouveaux besoins
- ✓ d'abonder l'opération 202303, au regard du rythme de facturation, les crédits votés étant insuffisants à date,
- ✓ de rééquilibrer par des ponctions sur les opérations 01003, 1903 et 202426

Le budget annexe Immobilier des Entreprises :

- ✓ en section d'investissement de constater les variations de stocks, par opérations d'ordre, et d'ajuster les crédits nécessaires au passage des écritures comptables

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N04CC290926-DE

Ainsi, il sera donc procédé aux mouvements budgétaires suivants :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

			DEPENSES			
Chapitre/Opération	Nature	Libellé	crédits votés	MOUVEMENT	TITRES "ANNULATIFS"	OBSERVATION
21	21838		404 000,00	35 400,16	35 400,16	REAFFECTATION AU 4581026
21	2185		46 500,00	2 519,38	2 519,38	REAFFECTATION AU 4581026
20	2051		22 500,00	2 841,31	2 841,31	REAFFECTATION AU 4581026
			Total	***40 760,85***	***Total***	***40 760,85***

INVESTISSEMENT

			DEPENSES		RECETTES		
Chapitre/Opération	Nature	Libellé	crédits votés	MOUVEMENT	crédits votés	MOUVEMENT	OBSERVATION
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	220 600,00	60 000,00			NOUVEAU BESOIN LICENCES
01003	2151	RESEAUX DE VOIRIE	426 000,00	-200 000,00			PROGRAMME DE VOIRIE 2026
1903	2313	CONSTRUCTIONS	776 000,00	-260 000,00			PV ZA LANN VELIN 2
202303	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 238 832,30	550 000,00			PISCINE DE REGUINY
20426	2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 302 755,21	-150 000,00			FDC MOBILITE DOUCE
			Total	***0,00***	***Total***	***0,00***	

BUDGET IMMOBILIER DES ENTREPRISES

FONCTIONNEMENT

			DEPENSES		RECETTES		
Chapitre	Nature	Libellé	crédits votés	MOUVEMENT	crédits votés	MOUVEMENT	OBSERVATION
042	7133	CONSTA° VARIATIONS STOCKS DEPENSES DESTOCKAGE	0,00	484 255,42			DESTOCKAGE
042	7133	CONSTA° VARIATIONS STOCKS DEPENSES DESTOCKAGE			0,00	484 255,42	VARIATION DE STOCK
			Total	***484 255,42***	***Total***	***484 255,42***	

INVESTISSEMENT

					RECETTES		
Chapitre/Opération	Nature	Libellé	crédits votés	MOUVEMENT	crédits votés	MOUVEMENT	OBSERVATION
040	3355	TRAVAUX			0,00	484 255,42	DESTOCKAGE
040	3355	TRAVAUX	0,00	484 255,42			VARIATION DE STOCK
			Total	***484 255,42***	***Total***	***484 255,42***	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ **d'approuver les décisions modificatives n°2 sur le budget principal et n°1 sur le budget annexe immobilier des entreprises telles que présentées.**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING

Pontivy Communauté